L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
M ARDI, 2 AOUT 1887.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

A VENDRE—Pour cause de retraite des affaires du propriétaire, une boulangerie à la Rue St-Louis, Mississippi, établie depuis trente-cinq ans et faisant de bonnes affaires. Pour renseignements, s'adresser à Mme D. Magnon, Rue St-Louis. 26 juillet—7t

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Catherine Walters.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,075—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par M. J. Barrett, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
2 août—2 6 10

Succession de Henry Louis Bordes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 20,239—Division A. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons, s'ils en ont, pour lesquelles le compte présenté par Mme Veuve Louis Bordes, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
29 juil—29—3 7 août

Succession de Francis M. Fisk.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 21,759—Division D. Attendu que Charles E. Fisk a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Francis M. Fisk décédé intestat; avis est par le présent donné à toutes ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
27 juil.—27—août 2,6

Succession de Romain Buisière.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 20,813—Division B. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par J. B. E. Laville, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
31 juil—31—août 5,9

Succession de Anna Maria Martin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 18,666—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par Peter Duthiemer, exécuteur testamentaire dit de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
28 juil—28—2 7 août

Succession de Boyd Robinson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No. 21,749—Division C. Attendu que Mme Jane Robinson, veuve de Boyd Robinson, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Boyd Robinson, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
23juil.—23 27 31.

Succession de M. Mertens, veuve de Peter Jensen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 21,759—Division D. Attendu que Gabriel Villeré, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Peter Jensen, décédé intestat; avis est par le présent donné à toutes ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
23 juil—23.27 31.

Succession de Paolo Corvaja.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,741—Division C—Attendu que John O. H. Rose a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Paolo Corvaja, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. W. J. McGEEHAN, Greffier.
23 juil—23.27 31.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public
La création de la Compagnie a été ratifiée par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et **ces Grands Tirages Semestriels** auront lieu tous les six mois (Juin et Décembre).

GROS LOT: $150,000

Grand Tirage à Numéro Simple,

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 9 AOUT 1887.

OFFICIEL.

Exposé du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année expirant le 31 décembre 1886.

DEPARTEMENT DE L'EXECUTIF,
ETAT de la Louisiane.

CONFORMÉMENT aux dispositions de la No 136 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane approuvée le 10 avril 1880, nous, SAMUEL HOFLAND, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'Etat, après avoir examiné et comparé les finances publiques qui sont mentionnées et requises par la dite Acte, en exécution des dispositions de l'Acte précité et qui sont mises sous l'autorité de l'Article 14 de la Constitution de l'Etat et qui sont aujourd'hui entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, de l'Agent Fiscal et du Trésorier d'Etat, 29si que le montant des timbres vendus par le Trésorier de l'Etat, et ayant pris connaissance de la manière dont il a été disposé pour le compte des fonds des dépenses judiciaires de l'Etat, nous sommes arrivés au résultat suivant, établi dans les livres de l'Agent Fiscal, Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, et que nous certifions correct:

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1885, d'après l'exposé déposé et entre ci-vre dans le bureau du Secrétaire d'Etat, le 5 janvier 1886, et inséré dans l'Abeille et le Times-Democrat, journaux publiés à la Nouvelle-Orléans conformément à la section 44 de la loi susdite, cent mille piastres..... $100 000 00

Montant des timbres judiciaires reçu de James Buckley l'adjudicataire de la fabrication des dits timbres, par l'entremise du Gouverneur et du Secrétaire d'Etat, selon le procès-verbal de la réunion en date du 11 novembre 1886, enregistré au bureau du Secrétaire d'Etat, cent quatre vingt-dix mille piastres..... 190 000 00

Montant total des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, pendant l'année 1886, deux cent quatre vingt dix mille piastres..... 290 000 00

Montant des timbres judiciaires retirés par l'Agent Fiscal, pendant l'année se terminant le 31 décembre 1886, deux cent quatre vingt dix mille piastres..... 290 000 00

Ne laissant aucun timbre judiciaire entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, le 31 décembre 1886.

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent Fiscal, le 31 décembre 1885, conformément à l'exposé précédent du 5 janvier 1886 deux cent soixante treize mille cinq cent soixante dix neuf piastres, 37 cts... 273,579 37

Montant des timbres judiciaires reçus par l'Agent Fiscal des mains de l'Auditeur des Comptes Publics, pendant l'année se terminant le 31 décembre 1886, deux cent quatre vingt dix mille piastres..... 290 000 00

Montant total des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent Fiscal, pendant l'année se terminant le 31 décembre 1886, cinq cent soixante dix mille cinq cent soixante dix neuf piastres, 37 cts 563 579 37

Montant des timbres judiciaires vendus par l'Agent Fiscal au nom de l'Auditeur des Comptes Publics, pendant l'année se terminant le 31 décembre 1886, deux cent quatre vingt dix mille piastres..... 290 000 00

Montant total des timbres judiciaires entre les mains de l'Agent Fiscal, pendant l'année se terminant le 31 décembre 1886, cinq cent soixante dix neuf piastres, 37 cts..... 273,579 37

Et nous certifions en outre que, d'après examen des livres de l'Auditeur des Comptes Publics, celui ci a émis des warrants contre le dit Fonds de Dépenses Judiciaires, pendant l'année finissant le 31 décembre 1886, en paiement des mandats suivants et pour les objets ci-après établis savoir:

A James Buckley, d'adjudicataire chargé de la fabrication des timbres judiciaires, par lui livré le 11 novembre 1886, sept cent cinquante piastres..... 750 00

En paiement de fournitures de bureau livrées aux diverses fonctionnaires de la paroisse d'Orléans qui y avaient droit, en vertu de la loi 132 de 1880, deux mille cinq cent cinquante cinq piastres, 13 cts..... 2,555 13

Pour le paiement des appointements des aux divers officiers et employés de la Paroisse d'Orléans et qui sont payables du Fonds susdit, du 1er jour de janvier 1886 jusqu'au 31 décembre 1886, inclusivement quatre vingt-quatorze mille cent cinquante-huit piastres, 89 cts..... 94,158 89

Montant total des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le Fonds des Dépenses Judiciaires du 1er jour de janvier 1886 au 31e jour de décembre 1886, inclusivement, quatre vingt-dix sept mille quatre cent soixante-quatre piastres, 02 cts..... 97,464 02

En foi de quoi nous avons apposé nos signatures officielles, accompagnées du Sceau de l'Etat de la Louisiane en la ville de Baton Rouge, le 31 décembre A. D 1886.
S. D. McENERY
Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROYO,
Secrétaire

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Frank Tardo vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,478—Division C—En vertu d'un ordre de vente, en date du 29 juillet 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre rue Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 août 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:—

Un lot de comptoir à recevoir, d'après un inventaire déposé en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
30juil—30—2,6,10août.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Caroline Beal, veuve de Andrew Thomas, vs William Braun.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,628—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 27 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain terrain ou morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, et actuellement borné par les rues St André, Carondelet, Baronne et Robertson, et mesurant environ soixante-huit pieds deux pouces et sept lignes de façade rue Baronne sur une profondeur et façade rue St André d'environ quatre-vingt-dix pieds. Le dit terrain est composé de parties des terrains Nos vingt et vingt-un sur un plan déposé chez le notaire de G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville, comme le plan No 1 nouveau, propriété achetée par William Braun, défendeur ici, de la succession de James H. Levenich, par un acte passé par devant G. R. Stringer, notaire, le vingt huitième jour du mois d'avril 1846.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 juillet—26—août 2 9 16 23 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mlle Léonie Leprêtre.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans—No 20,681—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 août 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:—

Un certain terrain et toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, et actuellement borné par les rues Bourbon, Royale et Toulouse, désigné par la lettre B sur un plan dressé par J. A. D'Hémecourt, déposé au voyer, daté du 21 décembre 1858, et annexé à un acte passé par A. Boudousquié, ancien notaire en cette ville, le vingt-deuxième jour de janvier, mil huit cent cinquante huit, d'après lequel plan ledit terrain mesure dix-neuf pieds six pouces et deux lignes de façade rue St Louis, sur cent seize pieds de profondeur sur la ligne de chaque côté et dix-neuf pouces de largeur dans le fond; borné sur le côté de la rue Royale par le terrain C, et sur le côté de la rue Bourbon, par le terrain A.

Ensemble avec quatre vingt dix actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, y attachés et pesant sur la propriété.

Saisie en cette affaire.
Conditions—Comptant pour payer la réclamation de la demanderesse: La somme de cent quarante dollars, mentionnée au jugement, et du jour de l'exécution de ce jugement, plus les intérêts sur ladite somme de mille quatre vingts dollars, montant des condamnations ci-dessus, et les frais de justice, et les frais de saisie et de vente, et les frais de l'exécution de ce jugement, et les honoraires d'avocat, sur la dite somme (principal) et intérêt, trois dollars pour copie de l'acte, les frais du procès-verbal de la vente, et de même que les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera (jusqu'à concurrence de l'enchère) le paiement d'un billet à ordre souscrit par la défenderesse à son propre ordre et endossé par elle, daté 5 juin 1886 et payable deux ans après sa date à la Banque des Citoyens de la Louisiane et portant intérêt au taux de sept pour cent (7) par an à partir de sa date jusqu'à parfait paiement, et garanti par hypothèque du vendeur sur la dite propriété, concurremment avec la réclamation des demandeurs. L'acquéreur assumera toutes les obligations de l'acte de vente passé devant Octave de Armas, notaire en cette ville, dans la même année. Le dit lot forme l'encoignure des rues Liberty et Gravier et mesure au pied anglais, trente pieds neuf pouces de face à la ligne de la rue Gravier sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles, et face à la rue Liberty. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte.

3° Trois certains lots de terre, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Bandin Lopez, Salcedo et Commune, désignés comme lots numéros un, deux et trois, et mesurant chacun trente trois pieds onze pouces de face à la rue Baudin sur une profondeur de cent huit pieds, entre lignes parallèles; le dit lot numéro un forme l'encoignure des rues Baudin et Lopez.

Conditions—Un tiers en plus comptant, et le solde en trois ans en deux versements égaux, privilèges y appartenant en quelque sorte, situés dans le Deuxième District de cette ville, carré d'île bornée par les rues Bourbon, Royale et Toulouse, désigné par la lettre B sur un plan dressé par J. A. D'Hémecourt, déposé au voyer, daté du 21 décembre 1858, et annexé à un acte passé par A. Boudousquié, ancien notaire en cette ville, le vingt-deuxième jour de janvier, mil huit cent cinquante huit, d'après lequel plan ledit terrain mesure dix-neuf pieds six pouces et deux lignes de façade rue St Louis, sur cent seize pieds de profondeur sur la ligne de chaque côté et dix-neuf pouces de largeur dans le fond; borné sur le côté de la rue Royale par le terrain C, et sur le côté de la rue Bourbon, par le terrain A.

Ensemble avec quatre vingt dix actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, y attachés et pesant sur la propriété.

Saisie en cette affaire.
Conditions—Comptant pour payer la réclamation de la demanderesse: La somme de cent quarante dollars, mentionnée au jugement, et du jour de l'exécution de ce jugement, plus les intérêts sur ladite somme de mille trente cinq dollars, montant des condamnations ci-dessus, et les frais de justice, et les frais de saisie et de vente, et les frais de l'exécution de ce jugement, et les honoraires d'avocat, sur la dite somme (principal) et intérêt, trois dollars pour copie de l'acte, les frais du procès-verbal de la vente, et de même que les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera (jusqu'à concurrence de l'enchère) le paiement d'un billet à ordre souscrit par la défenderesse à son propre ordre et endossé par elle, daté 5 juin 1886 et payable deux ans après sa date à la Banque des Citoyens de la Louisiane et portant intérêt au taux de sept pour cent (7) par an à partir de sa date jusqu'à parfait paiement, et garanti par hypothèque du vendeur sur la dite propriété, concurremment avec la réclamation des demandeurs. L'acquéreur assumera toutes les obligations de l'acte de vente passé devant Octave de Armas, notaire en cette ville, dans la même année. Le dit lot forme l'encoignure des rues Liberty et Gravier et mesure au pied anglais, trente pieds neuf pouces de face à la ligne de la rue Gravier sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles, et face à la rue Liberty. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte.

3° Trois certains lots de terre, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Bandin Lopez, Salcedo et Commune, désignés comme lots numéros un, deux et trois, et mesurant chacun trente trois pieds onze pouces de face à la rue Baudin sur une profondeur de cent huit pieds, entre lignes parallèles; le dit lot numéro un forme l'encoignure des rues Baudin et Lopez.

Conditions—Un tiers en plus comptant, et le solde en trois ans en deux versements égaux, privilèges y appartenant en quelque sorte.

L'acquéreur, en outre, assume et engage à payer la somme de quatre mille six cent et quatre vingt piastres balance due par et pesant sur réclamée sur la dette de 6500 à savoir: soixante dix huit piastres par action et assumée toutes les obligations de l'actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane par rapport aux actions conformément à la charte et les lois relatives à la banque; la balance du prix d'adjudication s'il y a, comptant.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 juil—14,21 28—août 4,11,16.

VENTE DE SYNDIC PROVISOIRE

Chocolat, cacao, Worcester Sauce. Phosphate cherbet, saucon, etc.

Coffre fort et meubles de bureau.

Daniel Browne vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, Division A—No 21,650—En vertu d'un ordre de vente de l'Hon. A. L. Tissot, Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, il sera vendu à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 6 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de chocolat, cacao, etc., aussi le coffre fort et les meubles de bureau.

Et le même jour, à une heure de l'après-midi, au Warehouse Montgomery, rue Fulton, entre Julie et St Joseph.

Un lot de chocolat impose.
Conditions—Comptant.
STEPHEN C. DERRÉS, Encanteur.
22 juil—22,29 31—2 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Syndic et le Shérif.

Succession d'Alice Moran, femme de F. Lopez.	Frédérick Lopez, contre ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 19,879—Division B.

En vertu d'un ordre de vente en date du 13 juin 1887, à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, décrétant la vente d'une moitié indivise d'un lot de terre, et de propriété ci-après décrite, et appartenant à la succession ci-dessus.

Je vendrai à la criée, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le MARDI, 23 août 1887, à midi, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'île bornée par les rues Liberty (anciennement St Paul), Gravier, Howard (anciennement Gironde) et Commune, désigné par le numéro quatre sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le vingt-quatrième jour d'avril 1831 et annexé à un acte passé pardevant Octave de Armas, notaire en cette ville, dans la même année. Le dit lot forme l'encoignure des rues Liberty et Gravier et mesure au pied anglais, trente pieds neuf pouces de face à la ligne de la rue Gravier sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles, et face à la rue Liberty. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte.

2° Trois certains lots de terre, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Bandin Lopez, Salcedo et Commune, désignés comme lots numéros un, deux et trois, et mesurant chacun trente trois pieds onze pouces de face à la rue Baudin sur une profondeur de cent huit pieds, entre lignes parallèles; le dit lot numéro un forme l'encoignure des rues Baudin et Lopez.

Conditions—Un tiers en plus comptant, et le solde en trois ans en deux versements égaux, privilèges y attachés et pesant sur les dites propriétés.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Termes et Conditions—Pour payer la réclamation du plaintif, comptant, à savoir: la somme de deux cents piastres balance due, montant d'un prêt fait sur le stock avec dit jour rent d'intérêt par an du 1er décembre 1882 et de plus une somme de quatre vingt piastres.

Avec 8 pour cent d'intérêts par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1881.

Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1882.

Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1883.

Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1884.

Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1885.

Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1886.

Et tous les frais du procès, comprenant 5 pour cent honoraires d'avocat sur le montant en litige et les taxes d'Etat et de ville dues sur la propriété.

L'acquéreur, en outre, assume et engage à payer la somme de quatre mille six cent et quatre vingt piastres balance due payée et pesant sur réclamée sur la dette de 6500 à savoir: soixante dix huit piastres par action et assumant toutes les obligations de l'actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane par rapport aux actions conformément à la charte et les lois relatives à la banque; la balance du prix d'adjudication s'il y a, comptant.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 juil—14,21 28—août 4,11,16.

VENTE DE SYNDIC PROVISOIRE

Chocolat, cacao, Worcester Sauce. Phosphate cherbet, saucon, etc.

Coffre fort et meubles de bureau.

Daniel Browne vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, Division A—No 21,650—En vertu d'un ordre de vente de l'Hon. A. L. Tissot, Juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, il sera vendu à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 6 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de chocolat, cacao, etc., aussi le coffre fort et les meubles de bureau.

Et le même jour, à une heure de l'après-midi, au Warehouse Montgomery, rue Fulton, entre Julie et St Joseph.

Un lot de chocolat impose.
Conditions—Comptant.
STEPHEN C. DERRÉS, Encanteur.
22 juil—22,29 31—2 août

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Syndic et le Shérif.

Succession d'Alice Moran, femme de F. Lopez.	Frédérick Lopez, contre ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 19,879—Division B.

En vertu d'un ordre de vente en date du 13 juin 1887, à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, décrétant la vente d'une moitié indivise d'un lot de terre, et de propriété ci-après décrite, et appartenant à la succession ci-dessus.

Je vendrai à la criée, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le premier district de cette ville, le MARDI, 23 août 1887, à midi, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'île bornée par les rues Liberty (anciennement St Paul), Gravier, Howard (anciennement Gironde) et Commune, désigné par le numéro quatre sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, le vingt-quatrième jour d'avril 1831 et annexé à un acte passé pardevant Octave de Armas, notaire en cette ville, dans la même année. Le dit lot forme l'encoignure des rues Liberty et Gravier et mesure au pied anglais, trente pieds neuf pouces de face à la ligne de la rue Gravier sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles, et face à la rue Liberty. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte.

2° Trois certains lots de terre, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Bandin Lopez, Salcedo et Commune, désignés comme lots numéros un, deux et trois, et mesurant chacun trente trois pieds onze pouces de face à la rue Baudin sur une profondeur de cent huit pieds, entre lignes parallèles; le dit lot numéro un forme l'encoignure des rues Baudin et Lopez.

Conditions—Un tiers en plus comptant, et le solde en trois ans en deux versements égaux, privilèges y attachés et pesant sur les dites propriétés.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Termes et Conditions—Pour payer la réclamation du plaintif, comptant, à savoir: la somme de deux cents piastres balance due, montant d'un prêt fait sur le stock avec dit jour rent d'intérêt par an du 1er décembre 1882 et de plus une somme de quatre vingt piastres.

Avec 8 pour cent d'intérêts par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1881.

Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1882.

Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1883.

Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1884.

Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1885.

Avec 8 pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres du 1er décembre 1886.

Et tous les frais du procès, comprenant 5 pour cent honoraires d'avocat sur le montant en litige et les taxes d'Etat et de ville dues sur la propriété.

L'acquéreur, en outre, assume et engage à payer la somme de quatre mille six cent et quatre vingt piastres balance due payée et pesant sur réclamée sur la dette de 6500 à savoir: soixante dix huit piastres par action et assumant toutes les obligations de l'actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane par rapport aux actions conformément à la charte et les lois relatives à la banque; la balance du prix d'adjudication s'il y a, comptant.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
14 juil—14,21 28—août 4,11,16.

VENTES A L'ENCAN.

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Smith Bros. & Co. vs Mme Anne Leopard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,647—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, Alley, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 3 septembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain terrain ou morceau de terre avec toutes les bâtisses et amélioration qui s'y trouvent, situé dans le Premier district de cette ville, carré No trois cent seize, borné par les rues Malpomène, Terpsichore, Rosine et Franklin, étant la partie inférieure du terrain primitif No un dédit carré mesurant trente six pieds, un pouce de façade rue du Bassin, sur une profondeur de trente deux pieds six pouces comme il est dit plus explicitement dans un acte passé le 19 juin 1886 pardevant Wm. H. Seymour, notaire, le 19 juin 1886. Lequel morceau de terrain est à l'arrière du terrain un, acquis par feu Allen Cousley de la succession de Wm. E. Camp et épouse, par acte passé pardevant A. E. Blanchard, ancien notaire de cette ville, en mai 1879.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant pour payer la réclamation des demandeurs due, soit trois cent quarante-un dollars et soixante-six et deux tiers de cents, avec intérêt au taux de sept pour cent par an à partir du 5 juin 1886, jusqu'à parfait paiement; cinq pour cent, honoraires d'avocat, sur la dite somme (principal) et intérêt; trois dollars pour copie de l'acte, les frais du procès-verbal de la vente, et même que les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera (jusqu'à concurrence de l'enchère) le paiement d'un billet à ordre souscrit par la défenderesse à son propre ordre et endossé par elle, daté 5 juin 1886 et payable deux ans après sa date à la Banque des Citoyens de la Louisiane et portant intérêt au taux de sept pour cent (7) par an à partir de sa date jusqu'à parfait paiement, et garanti par hypothèque du vendeur sur la dite propriété, concurremment avec la réclamation des demandeurs. L'acquéreur assumera toutes les obligations de l'acte de vente passé devant Jules F. Mengin, notaire, aux frais de l'acquéreur; celui ci devant également payer les taxes dues et exigibles en 1887.

6 juillet—6 13 20 27—août 3 6

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Patrick Breen vs. Lizzie Gordon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,405—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 13 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un morceau de terre et un lot situé sur le Chemin du Bayou St Jean, mesurant trente trois (33) cinquante neuf pieds de façade sur le Chemin du Bayou St Jean, sur cent soixante dix pieds de profondeur dimensions plus ou moins exactes. Le terrain ci-dit est borné par la propriété appartenant actuellement ou ancienement à Hullin, et de l'autre coté par la propriété de Lemarié ou fonds de pouvoir, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui sont sur les divers morceaux de terre ou terrains et tous les droits privilèges et avantages y étant vendant ou y appartenant en quelque sorte.

Ensemble avec les quatre vingts actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane y attachées et y appartenant.

Saisie dans la susdite affaire.

Conditions—Comptant pour payer la réclamation de la demanderesse savoir: La somme de huit cent dollars portant 10 pour cent d'intérêt par an, à partir du 1er avril 1887, et en outre la somme de mille trente cinq piastres avec intérêt pour cent d'intérêt par an sur trente sept jours, et cinquante sous à partir du 1er juillet 1876 et huit pour cent d'intérêt par an sur trente sept piastres et cinquante sous à partir du 1er juillet 1877 et huit pour cent d'intérêt par an sur cent soixante piastres à partir du 1er décembre 1882, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent soixante piastres à partir du 1er décembre 1883 et huit pour cent d'intérêt par an sur cent soixante piastres à partir du 1er décembre 1884, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent soixante piastres à partir du 1er décembre 1885, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent soixante piastres à partir du 1er décembre 1886, ensemble avec la somme de quinze piastres et soixante-quinze sous, frais encourus par ladite demanderesse ici, ainsi que les frais du procès du procès et de la vente, les taxes d'Etat et de ville dues sur ladite propriété.

L'acquéreur, en outre assumera la dette (stock debt) des dites quatre vingts actions s'élevant à six mille deux cent quarante piastres ou à soixante dix huit piastres par action due sur chaque action. Il assumera également toutes les obligations incombant à un actionnaire de la Banque des Citoyens pour les dites actions, ainsi que les détériorations à la charte et les lois. La propriété sera spécialement hypothéquée pour garantir le paiement de la dette hypothécaire (stock mortgage debt) et le reliquat, s'il en reste, du prix de l'adjudication sera exigé comptant.

Etant le même propriété portant les numéros municipaux 255 et 257 du chemin du Bayou dans les carrés d'îlets Nos 174 et 175, bornés par les rues Villeré, Esplanade et Robertson et le Chemin du Bayou.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 juil—6,13 20 27—août 3,6

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Paul Surgi, administrateur, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 20 622—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 13 août 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, au situé dans le Sixième District de cette ville, dans le carré d'île bornée par les rues Valmont, Laurel, Léontine et Live Oak (Connaux, aujourd'hui, désignés par les lettres H et I sur un plan de Louis H. Pilié, voyer de la ville, sous la date du 23 février 1934, et annexé à un acte passé pardevant W. J. Castell, ancien notaire en cette ville, sous la date du 2 avril 1884. Les dits terrains sont contigus les uns aux autres et mesurent chacun vingt de dit plan, quarante pieds plus ou moins de façade rue Valmont, trente pieds, plus ou moins de largeur à l'arrière, sur une profondeur égale et uniforme, entre lignes parallèles de cent vingt quatre pieds. Les dits terrains précédemment désignés par les numéros vingt, sept et huit et neuf, ainsi que le tout est indiqué sur un plan levé par Louis H. Pilié. Les dits terrains se touchant du côté de la propriété de la rue Constance maintenant ou ancienement appartenant à Besson.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, droits passages et avantages y appartenant en quelque sorte. Etant la même propriété que la défenderesse a acquise de Patrick Breen par acte pardev